

§ III.

CE QUE NOUS AVONS A FAIRE POUR HONORER ST. ZÉNON ET SES COMPAGNONS ET MÉRITER AINSI LEUR PROTECTION.

Dans notre lettre du neuf de Juillet dernier, Nous nous arrêta mes, Nos Très-Chers Frères, à vous exposer les principaux avantages attachés à la dévotion à St. Zénon et à ses compagnons, dont vous deviez posséder de très précieuses reliques ; et Nous vous suggérâmes quelques-uns des moyens que vous aviez à prendre pour en recueillir les fruits. Vous avez parfaitement compris ces avantages, et vous avez admirablement mis à exécution ces moyens, comme le prouve tout ce que vous avez fait à l'honneur de ces Saints.

Car vous avez, en recevant leurs précieuses Reliques, déployé un esprit de foi et de piété au-dessus de toute expression. Vous avez montré, pour vous procurer de ces Restes sacrés, un zèle digne de tout éloge ; et Nous nous sommes trouvé vraiment heureux de pouvoir répondre à votre pieux empressement. Vous n'avez négligé de prendre aucun des moyens que Nous vous avons suggérés, pour vous rendre dignes de la protection de ces Saints Martyrs. Aussi, avez-vous été comblés d'abondantes bénédictions, par la médiation de ces puissants Protecteurs que Dieu vous a donnés dans sa miséricorde.

Nous n'avons donc rien de nouveau à vous dire ici, Nos Très-Chers Frères, pour vous exhorter à honorer St. Zénon et ses compagnons, puisque, sous ce rapport, votre piété ne laisse rien à désirer. En conséquence, Nous nous hâtons de vous adresser quelques mots sur les inestimables avantages que vous pouvez mériter, en les honorant avec ferveur et dévotion. La Sainte Eglise nous les fait connaître dans l'office qu'elle célèbre le jour de leur fête. Honorons, dit-elle, en empruntant les paroles de St. Ambroise, honorons les bienheureux martyrs, ces princes de la foi, ces intercesseurs du monde, ces hérauts du royaume